

Lettre In n° 15

Retour Congrès

Chers adhérents,

Bien que peu nombreux à ce congrès, celui-ci a été un succès sur le plan statutaire comme sur le plan musical. Celui-ci a été honoré de la présence de Madame Edith GUEUGNEAU Député-maire de Bourbon Lancy, de Monsieur Fabien GENET 5^e Vice Président du Conseil Départemental membre de la commission culture, de Monsieur Didier VINCENT Directeur de la SACEM et de Monsieur Jean-Claude FEVRE Directeur de la Caisse du Crédit Mutuel de Chalon-sur-Saône.

Je regrette au nom des membres du Conseil d'Administration la faible fréquentation

C'est l'époque de l'année où il nous faut préparer et organiser le congrès départemental de votre fédération. Je vous rappelle que vous êtes invités à y participer le dimanche 12 mars 2017 à Bourbon-Lancy. Je vous informe et vous rappelle que le mandat des administrateurs actuels se termine en 2018. En ce qui me concerne, je ne renouvellerai pas mon mandat. Il est important que votre fédération soit active et reconnue. Je vous invite donc dans vos structures à encourager ceux qui parmi vous feraient de bons administrateurs. C'est une tâche très passionnante et très enrichissante. Nos activités ont besoin de tous pour perdurer. Je vous attends nombreux à Bourbon-Lancy.

Ensuite, nous allons avoir le Congrès national de la CMF les 20, 21 et 22 avril 2017 à Chalon-sur-Saône. Je souhaite que nous montrions aux responsables des fédérations de la CMF qu'ici en Saône et Loire nous savons accueillir et prenons plaisir à faire de la musique ou à chanter. C'est pourquoi je vous invite vivement, si ce n'est pas déjà fait à poser votre candidature pour venir le samedi 22 avril 2017 vous produire à Chalon.

Dans cette période de difficultés que nous traversons, le rapprochement des régions n'a pas été favorable pour nous. En effet, la ligne budgétaire destinée à participer à l'achat d'instruments a été purement et simplement supprimée. Cette décision est à l'heure actuelle sans retour possible. Elle risque d'avoir pour conséquence l'appauvrissement de nos parcs d'instruments et par là une démotivation de nos musiciens ou choristes. Nous devons explorer de nouvelles pistes pour obtenir une aide de la nouvelle région permettant le maintien de nos activités. Il est donc encore plus utile aujourd'hui d'être fédéré et de montrer votre appartenance à la CMF pour être visible dans nos discussions avec les élus.

Vous trouverez ci-dessous les différentes nouvelles et informations. Merci de répondre aux différentes questions posées.

Je vous souhaite une grande participation à nos congrès.

Le Président

Gérard HOCHART

NEW ET RAPPEL :

1. 90^e anniversaire de la création de votre Fédération :

Le congrès de Bourbon-Lancy sera le congrès du 150^e anniversaire de sa société philharmonique. Il sera également l'année du 90^e anniversaire de notre création. Un anniversaire se fête, mais ce sera une surprise.

Vous allez recevoir dans quelques jours votre dossier de participation.

2. 116^{ème} Congrès de la CMF :

Vous trouverez sur le site de la Fédérations, les informations concernant le déroulement. La partie statutaire est en principe réservée aux délégués des fédérations. Nous avons réservé quelques places pour ceux qui souhaitent participer à cette journée, mais sans droit de vote ni de prise de parole. Merci dans ce cas de vous inscrire auprès du secrétariat avant le 15 mars. Nous prendrons les inscriptions dans l'ordre de leur arrivée.

Pour vous produire le samedi après midi, merci de vous inscrire en ligne ou de nous retourner au plus vite votre souhait de participer en cliquant sur le lien suivant : . Nous prendrons tout ou partie de vos frais de transport sur présentation de justificatif. Nous mettons en ligne les différents lieux de production.

3. Don de la SACEM

Vous avez reçu ces jours-ci de la CMF la marche à suivre pour vous faire verser un don de la SACEM suivant les accords négociés au niveau national.

4. La CMF

Le magazine numérique est disponible et tous les adhérents inscrits sur le site avec une adresse mail ont reçu le message de parution. Vous allez recevoir à l'adresse de correspondance de votre société, un exemplaire papier.

Par ailleurs, si vous êtes à jour de vos cotisations, vous pouvez dès à présent imprimer les licences des musiciens.

Diffusez largement cette lettre

PS : toutes les lettres précédentes sont téléchargeables sur le site de la Fédération.